

30/s) Honoraires dus au Cabinet AUBRY pour les travaux topographiques exécutés en ville de Saint-Denis sur un terrain appartenant à M. GAZIVILLI.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de ratifier la dépense de 46.300, F. représentant les honoraires dus au Cabinet AUBRY pour les travaux topographiques exécutés en ville de Saint-Denis sur un terrain appartenant à Monsieur GAZIVILLI.

Les crédits sont prévus au budget de 1964 au chapitre 210 " Acquisitions de terrains ".

*Approuvé*

Adopté à l'unanimité.

*8 Denis le 17 Novembre 1964*

*P/le Préfet absent en mission*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: J. Duchesne*